

Directives pour l'évacuation des déchets



INDEX

Introduction	2
Ce qui va (encore) à la poubelle	2
Emplacement des points de récolte communaux	3
Déchets – Points de récolte	4
Verre	4
Aluminium et fer blanc	4
Bouteilles en PET	4
Capsules Nespresso	4
Huiles usées	4
Textiles	4
Déchets – Porte à porte	5 - 6
Ordures ménagères	5
Déchets encombrants	5
Tournée Verte et compost	5
Papier	6
Carton	6
Ferraille	6
Déchets – Commerces	7
Appareils électriques, électroniques et électroménagers	7
Pneus	7
Piles électriques et accumulateurs / Batteries de véhicules	7
Néons, ampoules fluocompactes, LED	7
Déchets Divers	8
Déchets inertes et divers	8
Déchets spéciaux et toxiques / médicaments	8
Sagex	8
Dépouilles d'animaux	8
Vieux pain	8
Lavures	8
Cendres de bois et suies de ramonage	8
Adresses utiles	9
Informations déchets	9
Associations caritatives	9
Administration communale – renseignements généraux	9
Calendrier des déchets (exemples)	10
Zones de ramassages en ville (plan)	11

Introduction

La Municipalité de Moutier vous remercie de faire bon accueil au présent fascicule. Le tri des déchets est non seulement important pour diminuer une part non négligeable des coûts de leur traitement, mais constitue aussi un acte civique déterminant dans notre société de consommation du 21^{ème} siècle.

Les informations et conseils que contient ce document vous seront certainement utiles. Ceux-ci peuvent en revanche évoluer en tout temps selon les critères et directives de Celtor. A cet effet, la Municipalité reste naturellement à votre disposition pour toute précision.

Merci de votre aimable contribution au respect de notre environnement !

La Municipalité de Moutier

Ce qui va (encore) à la poubelle

Emballage en plastique

Les plastiques ne sont pas récupérés, sauf les bouteilles en PET (aux points de récolte communaux et points de vente) et certains emballages de produits laitiers en PE (dans les points de vente).

Brique de jus de fruit (ou de lait)

Il n'y a pas que du carton dans ce genre d'emballage, mais aussi des couches de plastique, de cire et parfois d'aluminium. En conséquence, il ne faut surtout pas les mettre au vieux carton ni au papier.

Chiffon souillé et vieille basket

Les textiles, les vêtements ou chaussures en bon état peuvent être déposés dans des conteneurs de récupération. Mais s'ils sont usés ou souillés, leur place est dans la poubelle.

Petits bris de vaisselle

Seuls de petits bris de vaisselle et de miroirs ; ne pas oublier que les éclats de verre peuvent blesser les personnes qui évacuent vos sacs poubelle.

Ampoule incandescente

Composée de métaux et de verre, elle peut aller sans problème à la poubelle – contrairement aux ampoules économiques et aux tubes luminescents, qui contiennent de l'électronique, des gaz et des poudres fluorescentes toxiques qui sont repris dans les points de vente.

Produit d'hygiène

Couches-culottes, serviettes et tampons hygiéniques, nettoie-oreilles, lingettes, etc... **obligatoirement dans les sacs poubelle.**

Papier et carton souillés

S'ils sont propres, tous les papiers et cartons d'emballage peuvent être récupérés avec le vieux papier / vieux carton, excepté les emballages de produits congelés qui ne sont pas acceptés dans la filière de recyclage.

Enveloppe pour photos

Malgré les apparences, ces enveloppes sont le plus souvent en plastique. Le plastique est très malvenu dans le papier et le carton de récupération, car il nuit au recyclage.

Pot de yoghourt

Généralement en plastique, la place du pot de yoghourt est dans la poubelle. Néanmoins, certains produits présentent un habillage amovible en carton qui peut se glisser avec le carton. Le couvercle, s'il est en aluminium, se recycle.

Bouteille de vinaigre ou d'huile

Ces bouteilles ne sont pas en PET et nuisent au recyclage, notamment à cause des restes d'huile et de vinaigre.

Déchet composite

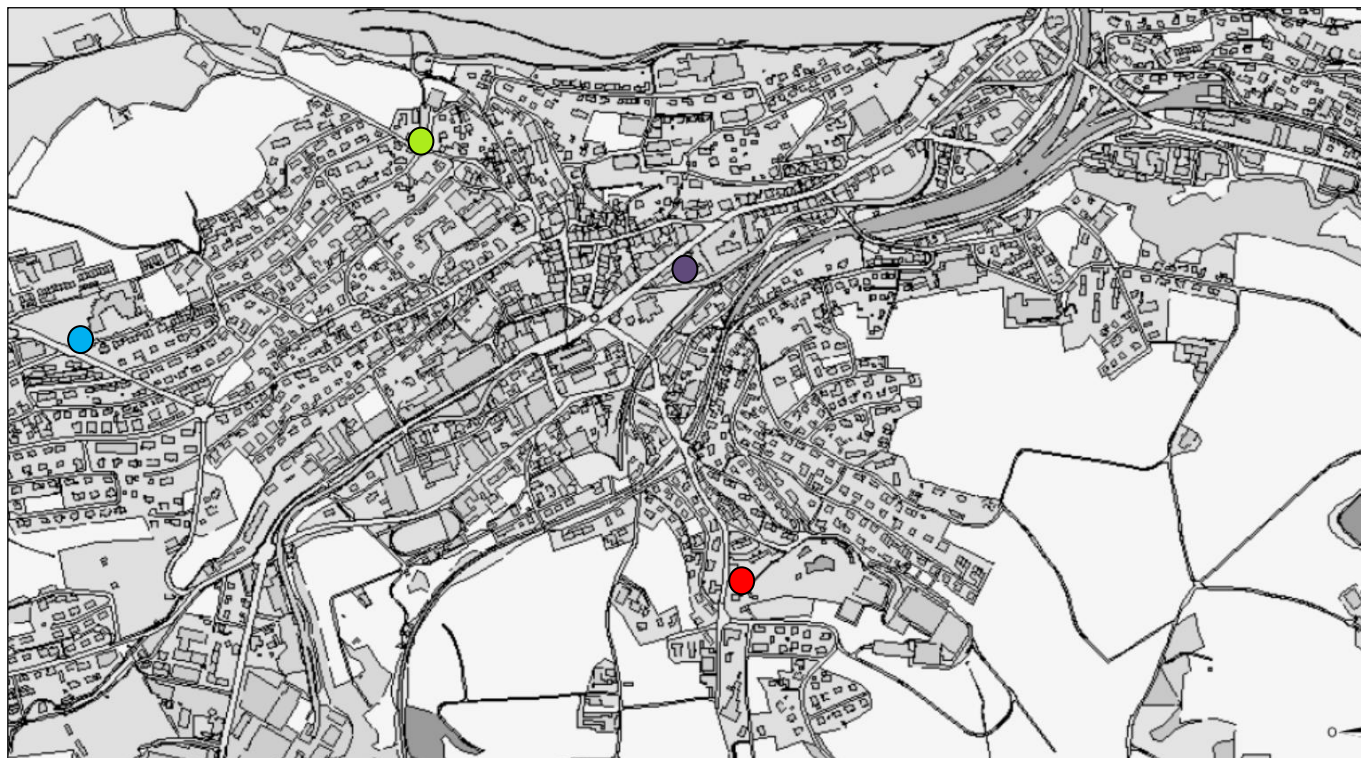
Lorsque plusieurs matériaux sont étroitement mêlés pour constituer un objet, on dit que c'est un «déchet composite». Ce mélange empêche pour l'instant leur recyclage.

Litière du chat

Surtout pas dans les WC : les grains se déposent dans les canalisations et les bouchent. La plupart des installations de compostage préfèrent ne pas les avoir non plus (pour des raisons techniques).



Emplacement des points de récolte communaux



Nom	Situation	Type de récupération
● Chantemerle ● Viaduc ● Stand	A l'Ouest de l'école primaire de Chantemerle Derrière le Centre de l'enfance Sur la place du Stand	• Verre usagé • Bouteilles en PET • Huiles usées • Aluminium • Boîtes en fer blanc • Capsules Nespresso • Textiles
● Liberté	Place devant la Bibliothèque	• Givebox

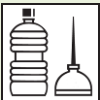
Heures d'ouverture :

du lundi au samedi de 07h00 à 20h00

Interdiction de déposer des déchets et matériel les dimanches et jours fériés

POINTS DE RECOLTE

Il est rappelé que les différents types de déchets usagés qui sont apportés aux points de récolte (déchèterie) **doivent obligatoirement être vidés dans les bennes et les conteneurs et non pas laissés à côté de ceux-ci** dans des cartons ou dans des sacs en papier ou plastique. Le personnel communal chargé de l'évacuation de ces déchets remercie d'avance la population pour son aide et pour sa contribution à la propreté de notre Ville.

POINTS DE RECOLTE	GENRE DECHETS	DEFINITION	CONDITIONNEMENT	A EXCLURE ABSOLUMENT
		VERRE Exclusivement le verre : bocaux et bouteilles vides, pots à confiture et tous les récipients en verre.	Système de bennes avec tri des couleurs : la population est invitée à trier le verre par couleur (vert, blanc, brun). En cas de couleur indéfinissable, le verre est à déposer dans le compartiment « vert ». Excepté le papier des étiquettes, toutes les autres matières doivent être enlevées (fermetures métalliques, bouchons, parties plastiques, paille, raphia, etc.)	Refusé : Céramique, porcelaine, vaisselle, miroirs, aquarium, verres à vitres : → déchets inertes : bennes à disposition au Dépôt de la Voirie, rue de Soleure 18 selon les horaires d'ouverture et dates figurant sur le planning de ramassage des déchets ou → directement chez CELTOR , au tarif des non-incinérables (032 481 42 62).
	 	ALUMINIUM ET FER BLANC Fer blanc : Le fer blanc, parfois appelé «tôle d'acier» se trouve surtout sous forme de boîtes de conserve et de couvercles de bocaux. Aluminium : Les feuilles d'alu peuvent être recyclées, ainsi que les barquettes pour chats et chiens, les canettes de boissons, les tubes de moutarde ou de mayonnaise, moules de biscuits, de pâtés et de ramequins, couvercles de yoghourts, de séré et de desserts, bombes spray avec fond gris ou jaune sans soudure latérale, ainsi que tous les objets portant le logo «alu».	Dans la benne prévue à cet effet.	A exclure de votre poubelle, matières revalorisables.
		BOUTEILLES EN PET Seules les bouteilles de boissons où figure le logo PET sont recyclables.	Les bouteilles de boisson en PET doivent être déposées aux points de vente ou aux points de récolte communaux. Aplatissez vos bouteilles pour qu'elles prennent moins de place.	Il est strictement interdit de déposer dans les conteneurs les bouteilles en PVC, en polyéthylène, en polypropylène, de shampooing, de cosmétique, de détergent, de revitalisant lessive, d'huile, de vinaigre et tout autre déchet → ordures ménagères .
		CAPSULES NESPRESSO Capsules sans emballage en carton	Dans les bacs «Nespresso» prévus à cet effet.	Refusé : d'autres matières que les capsules (emballages les ayant contenues). Les capsules d'autres marques doivent être éliminées dans des sacs officiels CELTOR.
		HUILES USEES Les huiles usées minérales (vidange de moteur) et organiques (les huiles ménagères) sont récupérées séparément . Les huiles minérales provenant de l'industrie et de l'artisanat sont strictement interdites dans les unités collectrices.	Dans le bac collecteur prévu à cet effet.	Les huiles minérales provenant de l'industrie et de l'artisanat, les huiles minérales pour moteur → prises en charge par le fournisseur ou entreprise agréée . Ne doivent en aucun cas être déversées dans les éviers ou les cuvettes WC. Graisse de coco (à éliminer dans les sacs poubelle)
		TEXTILES Vêtements, textiles et chaussures Textiles en tout genre, draps, chiffons, vêtements, chaussures (attachées par paire), ceintures, sacs à main, linge de maison.	Dans les conteneurs spécifiques prévus à cet effet ou, à défaut de conteneurs, dans les sacs officiels Celtor ; ou lors de ramassages caritatifs.	Les vêtements, les textiles et les chaussures doivent être déposés propres, en bon état et dans un sac plastique fermé.

PORTE A PORTE

Les déchets sont ramassés «au porte à porte». Ils doivent obligatoirement être déposés avant 07 h 00 du matin, quels que soient les quartiers ou les rues. Pour les jours et la fréquence du ramassage des déchets, veuillez vous référer au calendrier des déchets.

GENRE DECHETS	DEFINITION	CONDITIONNEMENT	A EXCLURE ABSOLUMENT
 ORDURES MENAGERES	Les ordures ménagères sont tous les déchets ménagers journaliers (déchets incinérables et non recyclables) qui peuvent être mis dans un sac officiel Celtor jusqu'à 110 l.	Les sacs officiels CELTOR sont en vente dans les grandes surfaces sur le territoire de Moutier. Sacs officiels CELTOR de 17, 35, 60 et 110 l. Sacs de l'agriculture en papier de 60 l munis de la vignette CELTOR. Conteneurs en plastique de couleur noir-anthracite (avec autocollant spécifique) de 140 l, 240 l et 770 l et ceux en métal de 800 l d'immeubles d'habitation ne contenant que des sacs officiels CELTOR. Les conteneurs de 800 l uniquement du commerce, de l'artisanat et de l'industrie munis de la vignette CELTOR et couvercle obligatoirement fermé.	Jamais de déchets recyclables dans les déchets incinérables. Il est interdit de déposer les sacs la veille afin d'éviter qu'ils soient éventrés par les animaux nocturnes.
 DECHETS ENCOMBRANTS	Objets non métalliques, d'un poids de 50 kg et d'une longueur de 1.80 m au maximum, tels que les meubles, matelas, sommiers et le bois de petite dimension. Les portes, fenêtres et volets sont limités à 1 pièce. Lors de transformation et de mise à nu d'un appartement ou d'une maison, les matériaux doivent obligatoirement être évacués <u>par le propriétaire et ce à sa charge</u>.	Lors du ramassage, avant 07 h 00, au bord de la route. Les objets qui ne répondent pas à la définition «déchets encombrants» seront laissés sur place.	Il est obligatoire de démonter et séparer la ferraille de tous les objets en bois, en plastique ou autres matières. Refusé : Tous les déchets qui peuvent être mis dans un sac officiel CELTOR jusqu'à 110 litres → ordures ménagères. Véhicules hors d'usage, pièces détachées de véhicules, pneus, batteries → garagiste ou ferrailleur. Objets métalliques → ferraille. Matériaux de démolition → déchets inertes au Dépôt de la Voirie selon les horaires d'ouverture et dates figurant sur le planning de ramassage des déchets (petite quantité).
 TOURNEE VERTE ET COMPOST	Tournée verte : Epluchures, fleurs, gazon, plantes, feuilles mortes, branchages, mauvaises herbes et sapin de Noël sans décoration. Compost : Deux bennes de 20 m³ de compost sont mises à disposition au printemps et en automne.	En conteneurs agréés en plastique de couleur verte. Les branches seront ficelées en fagots, Ø max. 50 cm et longueur max. 2.00 m, déposés en bord de route. Le ramassage des déchets organiques ménagers et des déchets verts est organisé par CELTOR (032 481 42 62). Les déchets déposés en vrac ou dans des récipients non conformes ne sont pas ramassés.	Refusé : Ordures ménagères, emballage en plastique, restes d'aliments, viande, os, litières, déjections d'animaux, attaches, ficelle, sacs d'aspirateur, mégots, filtre, suie, rumex, cendres de bois froides, sac ou sagex biodégradable → ordures ménagères. Bois traité → déchets encombrants.

PORTE A PORTE (suite)

Les déchets sont ramassés «au porte à porte». Ils doivent obligatoirement être déposés avant 07 h 00 du matin, quels que soient les quartiers ou les rues. Pour les jours et la fréquence du ramassage des déchets, veuillez vous référer au calendrier des déchets.

PORTE A PORTE	GENRE DECHETS	DEFINITION	CONDITIONNEMENT	A EXCLURE ABSOLUMENT
	 PAPIER	Journaux, prospectus, catalogues, encarts journaux, pages de livres sans reliure (dos), liste d'ordinateur, enveloppes, photocopies, revues, illustrés, papier pour correspondance et notes, papier recyclé, annuaires téléphoniques.	Le vieux papier doit être mis en paquets solidement ficelés ou mis en vrac dans un conteneur en plastique de couleur jaune (avec autocollant spécifique) de 140 l, 240 l et 770 l ou en métal de 800 l. Papier déchiqueté : à évacuer séparément lors du ramassage des déchets encombrants dans des sacs transparents en plastique.	Les sacs à commissions en papier, les sacs de fourrage, etc. ne peuvent pas être utilisés pour y déposer le papier → ordures ménagères car ils contiennent trop de colle et de produits non recyclables pour être collectés avec le papier. Refusé : papier cadeau, papier à fleurs, étiquettes, papier traité avec des colles, papier filtre, pochettes photos, papier de ménage, papier carbone, serviettes et mouchoirs en papier, langes, papier goudron, emballage biscuits, sacs de fourrage, sacs à commissions en papier → ordures ménagères.
	 CARTON	Cartons ondulés, enveloppes en carton, papier d'emballage cartonné, cartons à œufs, cartons plats, cartons à fruits, cartons à légumes.	Le jour de la tournée, le carton est à déposer aplati et ficelé ou rangé et ficelé dans un autre carton. Peut également être mis en vrac dans un conteneur agréé soit de couleur jaune de 240 l et 770 l ou en métal de 800 l avec un autocollant « carton ».	Refusé : papier, sacs à commissions en papier, sacs à fourrage, cartons de poudre à lessive, cartons sales, berlingots, cartons plastifiés, autres déchets → ordures ménagères. Cartons de poudre à lessive, classeurs, papier déchiqueté → déchets encombrants.
	 FERRAILLE	Objets métalliques provenant des ménages d'un poids de 50 kg au maximum et d'une longueur de 1.80 m.	Lors du ramassage, avant 07 h 00, au bord de la route.	Refusé : Boîtes en tôle d'acier et en aluminium → points de récolte. Les appareils électroménagers, électriques et électroniques ne doivent en aucun cas être déposés sur la voie publique lors des ramassages des déchets encombrants ou de la ferraille → points de vente.

COMMERCE

Les articles mentionnés ci-dessous ne sont pas ramassés par la Municipalité et doivent être rapportés aux points de vente.

GENRE DECHETS	DEFINITION	CONDITIONNEMENT	A EXCLURE ABSOLUMENT
 APPAREILS ELECTRIQUES, ELECTRONIQUES ET ELECTROMENAGERS	Appareils électriques, électroniques, bureautiques et les consommables (cartouches d'encre, CD, DVD, etc.), les jouets ou les jeux électriques ou électroniques et les appareils électroménagers tels que les frigos, congélateurs, fours et machines à laver	Obligation de reprise gratuite par les points de vente. La taxe anticipée de recyclage (TAR) couvre les frais de récupération pour les commerces.	Ne sont pas ramassés par le Service officiel communal.
 PNEUS	Pneus de véhicules et machines.	Récupérés par votre fournisseur de nouveaux pneus.	Ne sont pas ramassés par le Service officiel communal.
 PILES ELECTRIQUES, ACCUMULATEURS	De toute nature (lithium, alcalines, nickel, etc.) Batterie de véhicule : à rapporter aux points de vente.	A rapporter aux points de vente.	EN AUCUN CAS DANS LA POUBELLE ! De nombreux objets (jouets, gadgets) contiennent des piles cachées. Pensez-y avant de les jeter !
 NEONS, AMPOULES FLUOCOMPACTES, LED	Les ampoules et tubes de néon contiennent des métaux lourds (mercure dans les embouts) qu'il convient d'éliminer séparément.	Ces articles ne sont pas ramassés par la Commune. A rapporter aux points de vente (supermarchés, magasins d'électricité, etc.)	EN AUCUN CAS DANS LA POUBELLE ! Tube fluorescent, lampe fluocompacte, lampe LED → points de vente. Seules les ampoules incandescentes peuvent encore être éliminées par le biais des sacs poubelle.

GENRE DECHETS	DEFINITION	CONDITIONNEMENT	A EXCLURE ABSOLUMENT
 DECHETS INERTES ET DIVERS	Petites quantités de déchets tels que des restes de ciment, briques, tuiles, gravier, sable, terre végétale, etc. ainsi que la vaisselle, les pots de fleurs en terre cuite, etc. Grandes quantités reprises par Demat JB SA (tél. 032 481 42 62) contre paiement.	A apporter au Dépôt de la Voirie, rue de Soleure 18 Bennes à disposition deux jours par mois selon horaires d'ouverture et dates figurant sur la planning de ramassage des déchets.	Pour les quantités plus élevées, à acheminer contre paiement (à la charge du propriétaire) dans une décharge autorisée. Les déchets provenant de travaux ou de transformations ainsi que les déchets provenant d'entreprises sont interdits ; à acheminer directement chez Celtor.
 DECHETS SPECIAUX ET TOXIQUES	Ex : spray, peinture, vernis, solvant, diluant, décapant, pinceau, colle. Médicaments : Les médicaments partiellement utilisés ou périmés doivent <u>être rendus à la pharmacie</u>. Idem pour les boîtes qui n'ont pas été entamées.	A ramener en priorité aux points de vente (reprise gratuite) ou le samedi matin à la déchèterie intercommunale de Celtor à Tavannes selon horaire d'ouverture.	Les déchets spéciaux ménagers ne doivent en aucun cas : • être éliminés avec les ordures ménagères ; • être déversés dans les canalisations ; • être abandonnés dans la nature.
 SAGEX	Petites quantités de sagex	Le sagex de petite taille doit être évacué dans les sacs Celtor taxés. Le sagex trop volumineux pour être déposé dans un sac taxé de 110lt pourra être évacué lors du ramassage des encombrants, ficelé, et ce uniquement pour de petites quantités.	
 DEPOUILLES D'ANIMAUX	Animaux domestiques	Les dépouilles d'animaux doivent être acheminées aux Abattoirs de Moutier & Environs SA (rue de Soleure 20, tél. 032 493 13 04).	
 VIEUX PAIN		Evacuation dans les sacs officiels Celtor.	
 LAVURES	Déchets de repas	A éliminer dans les sacs officiels Celtor. Les restaurateurs peuvent demander des conteneurs à Celtor ; voir les modalités et conditions avec Celtor.	
 CENDRES DE BOIS ET SUIES DE RAMONAGE	Cendres de cheminée et de poêle d'agrément	Les petites quantités provenant de cheminée d'agrément sont à déposer dans les sacs officiels taxés. Attention danger d'incendie ! Les cendres peuvent contenir des braises restant incandescentes.	Prendre contact avec Celtor pour l'élimination de quantités plus conséquentes ou de cendres de pellets provenant de chauffage.

Adresses utiles

INFORMATIONS DECHETS :

Service des Travaux Publics

Rue de l'Hôtel-de-Ville 1
2740 Moutier
Tél. 032 494 13 33
Email : info.tp@moutier.ch
Site : <http://www.moutier.ch>

Service de la Voirie

Rue de Soleure 18
2740 Moutier
Tél. 032 493 23 53
Email : voirie@moutier.ch

Celtor SA

Ronde-Sagne 1
Case postale 27
2710 Tavannes
Tél. 032 481 42 62
Email : contact@celtor.ch
Site : <http://www.celtor.ch>

ASSOCIATIONS ET ŒUVRES CARITATIVES

Caritas

Site de Delémont
Rue du Temple 19
2800 Delémont
Tél. 032 421 35 60

Armée du Salut

Rue des Oeuches 23
2740 Moutier
Tél. 032 493 18 36
Tél. 032 493 21 21 (brocante)

Regenove

Rue de la Promenade 14
2720 Tramelan
Tél. 032 486 91 00

Croix Rouge Suisse Section Jura bernois

Rue de la Gare 3
2710 Tavannes
Tél. 032 489 10 03

Centre social protestant Berne-Jura

Rue Centrale 59
2740 Moutier
Tél. 032 493 32 21

ADMINISTRATION COMMUNALE – RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Ouverture des guichets au public et permanence téléphonique (Hôtel-de-Ville 1) :

	Matin	Après-midi
Lundi	09h00 à 11h00	15h00 à 17h00
Mardi	09h00 à 11h00	15h00 à 17h00
Mercredi	fermé	15h00 à 17h00
Jeudi	fermé	15h00 à 18h00
Vendredi	09h00 à 11h00	14h00 à 16h00

Mairie :

Le Maire est à disposition du public, sur rendez-vous à prendre à la Chancellerie (032 494 11 11)

Chancellerie	032 494 11 11	Electricité et Eau	032 494 12 14
Caisse municipale	032 494 11 25	Travaux Publics	032 494 13 33
Service social	032 494 11 34	Bâtiments et Urbanisme	032 494 13 33
Contrôle des habitants	032 494 11 27	Service de la Voirie	032 493 23 53
AVS / AI	032 494 11 39	Piscine	032 493 12 66
Service des Impôts	032 494 11 21	Patinoire	032 493 12 60
Centre de l'enfance	032 493 56 31	Hôpital	032 494 39 43
Police administrative	032 494 11 29	N° d'urgence	0840 80 2740
Service du feu	118		
Police	117		

EXEMPLES

Calendrier envoyé par courrier postal, chaque année, par la Municipalité aux habitants.
Egalement disponible sur notre site internet : www.moutier.ch et téléchargeable au format «ics» afin de l'intégrer dans les calendriers respectifs (outlook, iphone) avec rappel le jour précédent le ramassage concerné.

CALENDRIER DES DECHETS 2012 (janvier à juin)

MOUTIER
Cœur du Jura

JANVIER

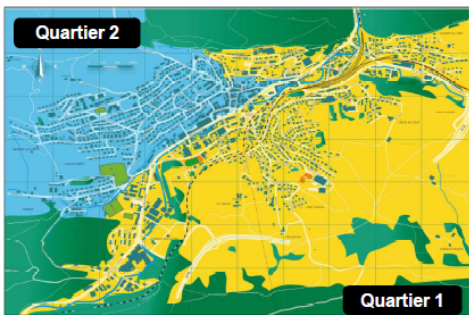
Di	1	Nouvel-An
Lu	2	Fête
Ma	3	
Me	4	
Je	5	
Ve	6	
Sa	7	
Di	8	
Lu	9	
Ma	10	
Me	11	
Je	12	
Ve	13	
Sa	14	
Di	15	
Lu	16	
Ma	17	
Me	18	
Je	19	
Ve	20	
Sa	21	
Di	22	
Lu	23	
Ma	24	
Me	25	
Je	26	
Ve	27	
Sa	28	
Di	29	
Lu	30	
Ma	31	

FEVRIER

Me	1	
Je	2	
Ve	3	
Sa	4	
Di	5	
Lu	6	
Ma	7	
Me	8	
Je	9	
Ve	10	
Sa	11	
Di	12	
Lu	13	
Ma	14	
Me	15	
Je	16	
Ve	17	
Sa	18	
Di	19	
Lu	20	
Ma	21	
Me	22	
Je	23	
Ve	24	
Sa	25	
Di	26	
Lu	27	
Ma	28	
Me	29	

MARS

Je	1	
Ve	2	
Sa	3	
Di	4	
Lu	5	
Ma	6	
Me	7	
Je	8	
Ve	9	
Sa	10	
Di	11	
Lu	12	
Ma	13	
Me	14	
Je	15	
Ve	16	
Sa	17	
Di	18	
Lu	19	
Ma	20	
Me	21	
Je	22	
Ve	23	
Sa	24	
Di	25	
Lu	26	
Ma	27	
Me	28	
Je	29	
Ve	30	
Sa	31	



Quartier 2

Quartier 1

Légende :

- Ferraille quartiers 1 et 2
- Papier quartier 1
- Carton quartier 1
- Ordures ménagères quartier 1
- Tournée verte quartier 1
- Déchets encombrants quartier 1
- Déchets encombrants Montagne de Moutier
- Ferraille Montagne de Moutier
- Papier quartier 2
- Carton quartier 2
- Ordures ménagères quartier 2
- Tournée verte quartier 2
- Déchets encombrants quartier 2
- Déchets spéciaux et toxiques
- Vacances scolaires

Nous rappelons que les ramassages se font dès 07 h 00 du matin et que les déchets doivent obligatoirement être sortis à cette heure, quels que soient les quartiers ou les rues.

Municipalité de Moutier
Services Techniques - Travaux Publics
www.moutier.ch

AVRIL

Di	1	
Lu	2	
Ma	3	
Me	4	
Je	5	
Ve	6	Ve Saint
Sa	7	
Di	8	Pâques
Lu	9	L de Pâques
Ma	10	
Me	11	
Je	12	
Ve	13	
Sa	14	
Di	15	
Lu	16	
Ma	17	
Me	18	
Je	19	
Ve	20	
Sa	21	
Di	22	
Lu	23	
Ma	24	
Me	25	
Je	26	
Ve	27	
Sa	28	
Di	29	
Lu	30	

MAI

Ma	1	Fête du travail
Je	2	
Ve	3	
Sa	4	
Di	5	
Lu	6	
Ma	7	
Me	8	
Je	9	
Ve	10	
Sa	11	
Di	12	
Lu	13	
Ma	14	
Me	15	
Je	16	
Ve	17	Ascension
Sa	18	
Di	19	
Lu	20	
Ma	21	
Me	22	
Je	23	
Ve	24	
Sa	25	
Di	26	
Lu	27	Pentecôte
Ma	28	L de Pentecôte
Me	29	
Je	30	
Ve	31	

JUIN

Ve	1	
Sa	2	
Di	3	
Lu	4	
Ma	5	
Me	6	
Je	7	
Ve	8	
Sa	9	
Di	10	
Lu	11	
Ma	12	
Me	13	
Je	14	
Ve	15	
Sa	16	
Di	17	
Lu	18	
Ma	19	
Me	20	
Je	21	
Ve	22	
Sa	23	
Di	24	
Lu	25	
Ma	26	
Me	27	
Je	28	
Ve	29	
Sa	30	

CALENDRIER DES DECHETS 2012 (juillet à décembre)

MOUTIER
Cœur du Jura

JUILLET

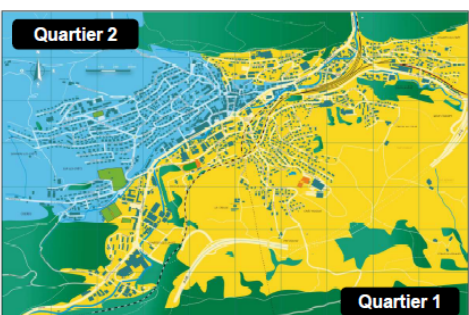
1	Di	
2	Lu	
3	Ma	
4	Me	
5	Je	
6	Ve	
7	Sa	
8	Di	
9	Lu	
10	Ma	
11	Me	
12	Je	
13	Ve	
14	Sa	
15	Di	
16	Lu	
17	Ma	
18	Me	
19	Je	
20	Ve	
21	Sa	
22	Di	
23	Lu	
24	Ma	
25	Me	
26	Je	
27	Ve	
28	Sa	
29	Di	
30	Lu	
31	Ma	

AOUT

1	Me	
2	Je	
3	Ve	
4	Sa	
5	Di	
6	Lu	
7	Ma	
8	Me	
9	Je	
10	Ve	
11	Sa	
12	Di	
13	Lu	
14	Ma	
15	Me	
16	Je	
17	Ve	
18	Sa	
19	Di	
20	Lu	
21	Ma	
22	Me	
23	Je	
24	Ve	
25	Sa	
26	Di	
27	Lu	
28	Ma	
29	Me	
30	Je	
31	Ve	

SEPTEMBRE

1	Sa	
2	Di	
3	Lu	
4	Ma	
5	Me	
6	Je	
7	Ve	
8	Sa	
9	Di	
10	Lu	
11	Ma	
12	Me	
13	Je	
14	Ve	
15	Sa	
16	Di	
17	Lu	
18	Ma	
19	Me	
20	Je	
21	Ve	
22	Sa	
23	Di	
24	Lu	
25	Ma	
26	Me	
27	Je	
28	Ve	
29	Sa	
30	Di	



Quartier 2

Quartier 1

Légende :

- Ferraille quartiers 1 et 2
- Papier quartier 1
- Carton quartier 1
- Ordures ménagères quartier 1
- Tournée verte quartier 1
- Déchets encombrants quartier 1
- Déchets encombrants Montagne de Moutier
- Ferraille Montagne de Moutier
- Papier quartier 2
- Carton quartier 2
- Ordures ménagères quartier 2
- Tournée verte quartier 2
- Déchets encombrants quartier 2
- Déchets spéciaux et toxiques
- Vacances scolaires

Nous rappelons que les ramassages se font dès 07 h 00 du matin et que les déchets doivent obligatoirement être sortis à cette heure, quels que soient les quartiers ou les rues.

Municipalité de Moutier
Services Techniques - Travaux Publics
www.moutier.ch

OCTOBRE

1	Lu	
2	Ma	
3	Me	
4	Je	
5	Ve	
6	Sa	
7	Di	
8	Lu	
9	Ma	
10	Me	
11	Je	
12	Ve	
13	Sa	
14	Di	
15	Lu	
16	Ma	
17	Me	
18	Je	
19	Ve	
20	Sa	
21	Di	
22	Lu	
23	Ma	
24	Me	
25	Je	
26	Ve	
27	Sa	
28	Di	
29	Lu	
30	Ma	
31	Me	

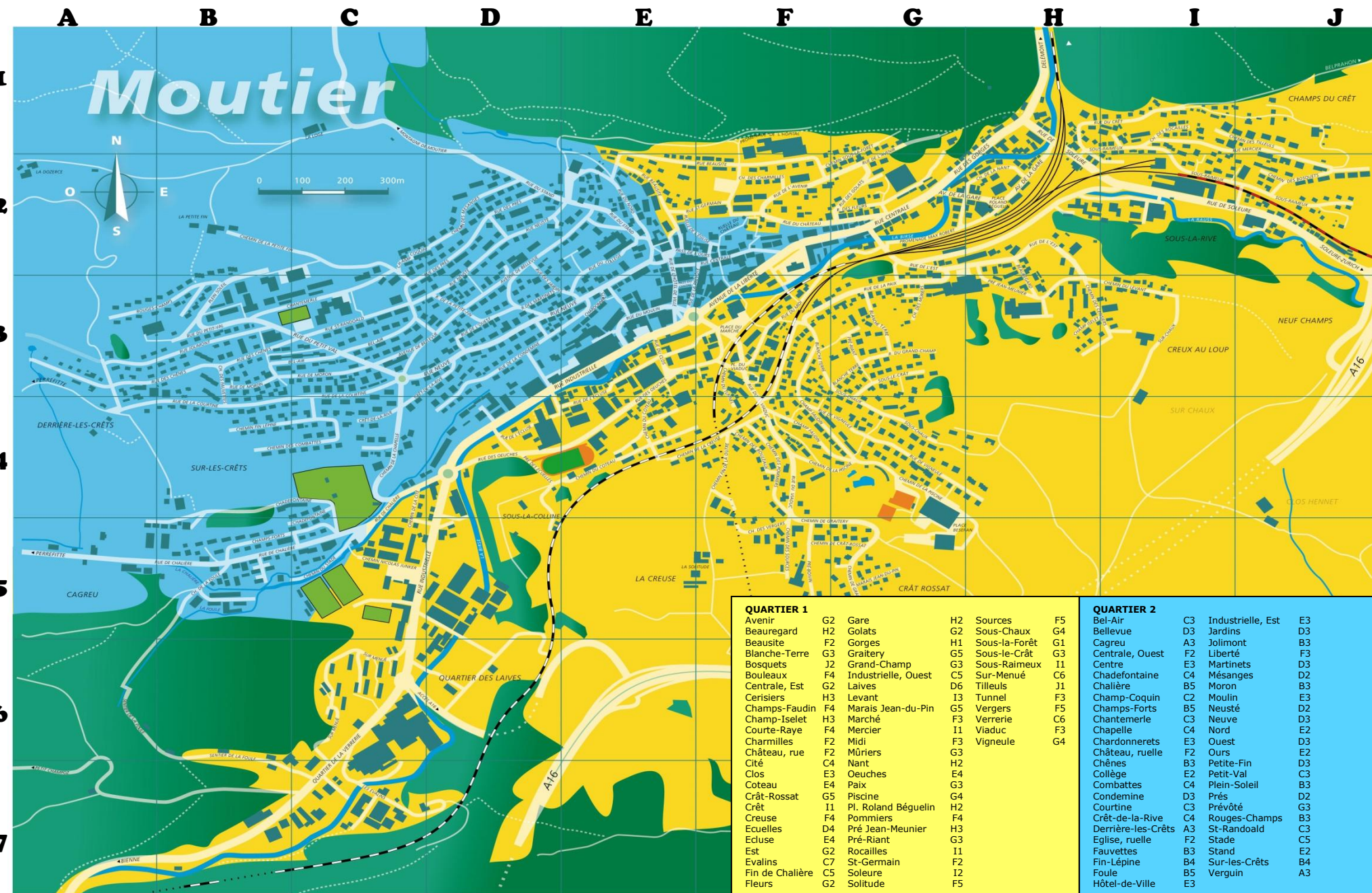
NOVEMBRE

1	Je	
2	Ve	
3	Sa	
4	Di	
5	Lu	
6	Ma	
7	Me	
8	Je	
9	Ve	
10	Sa	
11	Di	
12	Lu	
13	Ma	
14	Me	
15	Je	
16	Ve	
17	Sa	
18	Di	
19	Lu	
20	Ma	
21	Me	
22	Je	
23	Ve	
24	Sa	
25	Di	
26	Lu	
27	Ma	
28	Me	
29	Je	
30	Ve	

DECEMBRE

1	Sa	
2	Di	
3	Lu	
4	Ma	
5	Me	
6	Je	
7	Ve	
8	Sa	
9	Di	
10	Lu	
11	Ma	
12	Me	
13	Je	
14	Ve	
15	Sa	
16	Di	
17	Lu	
18	Ma	
19	Me	
20	Je	
21	Ve	
22	Sa	
23	Di	
24	Lu	
25	Ma	Noël
26	Me	Fête
27	Je	
28	Ve	
29	Sa	
30	Di	
31	Lu	

Municipalité de Moutier – Zones de ramassages en ville



Calendrier disponible sur notre site internet : www.moutier.ch